

Compte rendu de L'assemblée générale 2002-2003

Association Linux-Nantes *

Réunie le 11 octobre 2003



Table des matières

1 Bilan moral	2
1.1 Actions réalisées en 2002/2003	2
1.2 Projets	2
2 Bilan financier	4
2.1 Bilan	4
2.2 Débat	5
2.3 Cotisations	5
3 Débat général sur l'association	6
3.1 Changement des statuts	6
3.2 Cadre d'action de l'association	7
3.3 Prise de décision	8
3.4 Organisation interne	8
4 Projets à venir	10
5 Élection du bureau	11
5.1 Rappel des statuts	11
5.2 Élection	11
6 Apéro-Repas	11

*Rédigé par bmaffre@linux-nantes.fr.eu.org, vcorreze@linux-nantes.fr.eu.org, mpgirard@linux-nantes.fr.eu.org & clinez@linux-nantes.fr.eu.org. Corrigé & validé par le CA 2003-2004.

1 Bilan moral

1.1 Actions réalisées en 2002/2003

1.1.1 LP 7

Cette année la Linux-Party a encore eu lieu à l'*Olympic*. Elle a été un franc succès, avec 4 conférences & beaucoup de monde.

1.1.2 Nuits Blender

Deux nuits Blender ont eu lieu, dont l'objectif était la création d'œuvres en commun sous **Blender** pour faire de la pub au logiciel et favoriser le regroupement de créateurs sous ce logiciel. Elles ont été un franc succès.

1.1.3 Scopitone

Nous avons préparé durant six mois notre participation au festival des arts numériques *Scopitone*, organisé par l'*Olympic*, prévu le 3 et 4 juillet 2003. Il a été annulé à cause de la grève des intermittents du spectacle.

1.1.4 Fête de la science

Nous allons encore participer à la fête de la Science, qui se tiendra du 15 au 18 octobre. Le *CNAM* a fortement insisté pour que nous y participions.

1.1.5 Ramdam

Nous avons aussi participé au festival Ramdam, assez orienté jeunesse.

1.1.6 Semaine de l'économie sociale et solidaire

Cet événement, qui regroupait beaucoup d'associations, a été l'occasion pour LNA de prendre des contacts dans d'autres associations.

1.1.7 Médialab

Cet événement était destiné à remplacer, de manière réduite, ce que nous devions faire à Scopitone. Il était organisé par RezoCitoyen et Indymédia.

1.1.8 Lan@Game

Nous avons profité de la Lan@Game (événement regroupant plusieurs centaines de joueurs sur ordinateur) pour faire une conférence sur les logiciels libres avec Apo33.

1.1.9 Mailing Brevets logiciels

Pour protester contre le projet de directive Européenne, LNA a envoyé, avec d'autres LUGs de l'ouest, un courrier à chacun des députés européens. Cette action a été soutenue par l'ILO (Inter-Libre Ouest).

Sur tous ces points, pas de questions.

1.2 Projets

1.2.1 Projet atelier

Le projet à connu des hauts et des bas, il a été quasiment abandonné puis repris par une nouvelle équipe qui a changé d'axe de développement, passant d'un développement python/glade à un développement PHP.

1.2.2 Site web

Le serveur actuel tourne toujours sous SPIP, malheureusement le serveur ne tient pas la charge. Il y a un deuxième problème : pour passer à la version suivante du site, nous manquons de volontaires pour effectuer le développement.

Au niveau rédactionnel, le contenu est suffisamment renouvelé, sauf durant l'été, avec des articles généraux ainsi que des articles de fond sur les logiciels libres et l'orientation générale de l'informatique.

Quelqu'un remarque que l'adresse du site est compliquée (<http://www.linux-nantes.fr.eu.org/>), ce qui amène à passer par Google ce qui est peut-être une raison pour expliquer notre très bon référencement.

1.2.3 Mardi du libre

Malgré une organisation un peu chaotique, nous avons réussi à proposer régulièrement des initiations de niveau débutant à confirmé. Il y a beaucoup d'améliorations à apporter à la gestion des initiations :

- ★ Il serait souhaitable de pouvoir assurer de manière certaine une initiation par semaine, contrairement à l'année précédente.
- ★ Il faudrait revoir la présentation du programme et mettre en place une prévision à moyen terme des initiations proposées. Ceci permettrait de prévoir à l'avance l'initiation, et de publier suffisamment tôt un article sur l'initiation à venir.
- ★ Il faudrait cette année trouver plus de formateurs, et faire en sorte qu'il existe des supports et des plans de cours tout prêts pour pouvoir réaliser une initiation au débotté.
- ★ Nous manquons de demandes d'initiations sur des sujets précis. Du coup, c'est le bon vouloir du formateur qui détermine le sujet, et non la demande des adhérents.
- ★ Il faudrait avoir une machine à disposition pour pouvoir faire des expériences sans conséquences lors des initiations.

Question : Quels sont les types des initiations proposées ?

Réponse : Des initiations allant de l'installation de Linux à la programmation en passant par l'utilisation de base.

Pour finir, on constate que, durant cette année, nous avons trouvé des personnes prêtes à donner des initiations plutôt que des demandeurs d'initiations.

2 Bilan financier

2.1 Bilan

Cette année, nous avons eu 74 adhérents, contre 75 l'année précédente. (*NDR : En fait, un recompte ultérieur à l'AG a permis de recenser 84 adhérents*). Une entreprise a fait une adhésion de soutien : code-lutin.

Voici les principaux chiffres :

- ★ Solde du compte bancaire : 2 637,58 €
- ★ Recettes faites durant l'année : 3 739,00 €
- ★ Dépenses faites durant l'année : 2 696,61 €
- ★ Résultat : **1 042,39 €**

TAB. 1 – Principales recettes & dépenses.

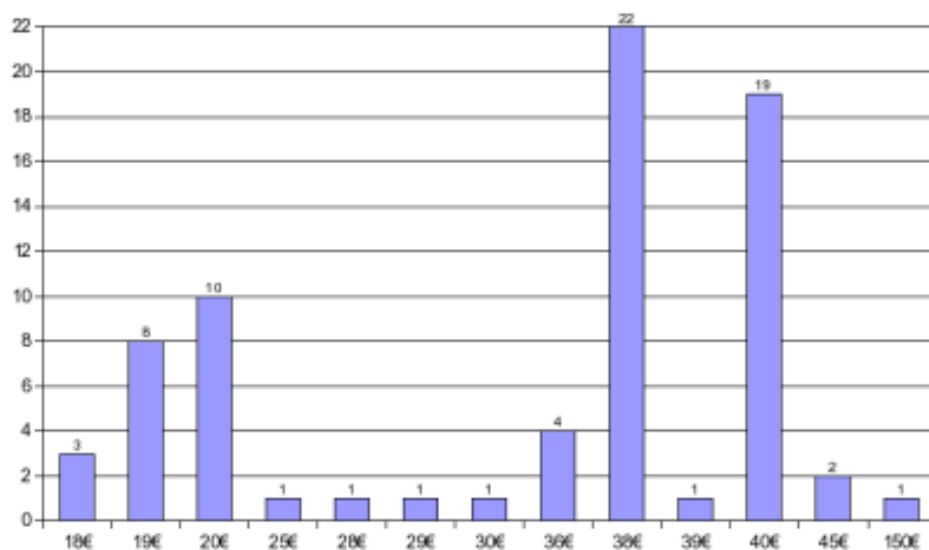
Objet	Débit	Crédit
ADSL - Netissimo 1	- 179,43 €	
B17 - Cotisation	- 563,00 €	
Nerim - Abonnement ADSL	- 219,60 €	
Frais de lettre pour députés	- 374,50 €	
Dons pour les timbres		189,00 €
L.P. 2003 (Détail ci-dessous)		213,40 €
Cotisations		2 537,00 €

TAB. 2 – Détail de la LP 2003

Objet	Débit	Crédit
Billets de train	206,90 €	
Fabrication de T-Shirts	627,90 €	
Repas du midi	139,74 €	
Repas de Bruno Bellamy	22,65 €	
Badges	20,46 €	
Timbres	27,60 €	
Chocolats Olympic	7,35 €	
Cotisations		181,00 €
Vente de T-Shirts		1 085,00 €
<i>Totaux</i>	<i>1 052,60 €</i>	<i>1 266,00 €</i>
Résultat		213,40 €

FIG. 1 – Cotisations

Détail des cotisations 2003



2.2 Débat

Question : Ne peut-on pas changer de fournisseur ? Utiliser Free plutôt que Nerim (Moins cher). **Réponse :** Ça devient effectivement intéressant, mais pour être chez Free, il faut posséder la ligne téléphonique, ce qui n'est pas le cas (elle appartient à l'Atelier). Une idée pourrait être de faire installer une ligne par B17, et de prendre Free pour B17.

2.3 Cotisations

L'année dernière, on a longuement débattu pour fixer le montant de la cotisation entre 19/38€ ou 20/40€. Nous avons alors décidé de passer à 19/38€ pour l'année 2002-2003 pour ensuite passer à 20/40€ pour l'année 2003-2004.

Dans cette optique nous avons soumis le vote suivant :

"Vote : Passer le prix des cotisation à 20€ pour les inactifs et 40€ pour les actifs cette année"

POUR : 23

Contre : 4

Abstentions : 2

29 votants. Décision adoptée par l'AG

3 Débat général sur l'association

Différents événements survenus au cours de l'année ont amené le C.A. à se poser la question de l'orientation de l'association. En effet, dans certains cas nous n'avons pas su réagir à certaines propositions, à certaines demandes, de peur de « choquer » les adhérents.

En particulier, il est clair désormais que les promoteurs du libre doivent avoir une interaction avec le monde « politique ». De même, pour certaines actions que nous avons imaginées, il faut pouvoir trouver des financements extérieurs.

C'est pour cela que nous avons engagé le débat sur la liste Linux-Action et que nous vous proposons plusieurs actions afin de clarifier la situation.

3.1 Changement des statuts

Actuellement, les statuts de l'association sont très limitatifs car ils citent de manière explicite les différents « publics » que nous pouvons rencontrer : les particuliers, les entreprises et l'éducation nationale :

«Article 2 : Cette association a pour but la promotion des logiciels libres et le lancement d'activités autour du logiciel libre en particulier du système LINUX que ce soit auprès des particuliers, des entreprises et de l'éducation nationale.

A travers cette association, nous souhaitons montrer que l'accès à la connaissance générale (INTERNET) et à la culture informatique peut être réalisée à l'aide de solutions non commerciales et de qualité. Le but premier est de permettre l'ouverture d'esprit vers des produits informatiques performants en dehors des solutions commerciales. L'association poursuit ses objectifs principalement dans le cadre de Nantes et sa région. La langue officielle de l'association est le français. Elle collabore avec les autres organisations, francophones ou non, poursuivant des objectifs similaires ou complémentaires. Les membres de l'association doivent adhérer à ses objectifs. »

Pour permettre à l'association d'interagir avec d'autres organismes susceptibles d'être intéressés par le libre, pour avoir une définition plus large, on vous propose de modifier les statuts lors d'une AG Extraordinaire.

Afin de préparer le travail, voici une proposition de rédaction :

«Article 2 (modifié) : L'association a pour but la promotion et la défense des logiciels libres en particulier les systèmes d'exploitation libres.

A travers cette association, nous souhaitons montrer que l'accès à la connaissance générale (INTERNET) et à la culture informatique peut être obtenu par tous, à l'aide de solutions techniques respectant les 4 libertés essentielles suivantes :

φ liberté d'utiliser le logiciel

φ liberté d'étudier le fonctionnement du logiciel et de l'adapter à ses besoins

φ liberté de copier le logiciel

φ liberté d'améliorer le logiciel et de redistribuer ses améliorations pour en faire profiter la communauté.

L'association poursuit ses objectifs principalement dans le cadre de Nantes et sa région. La langue officielle de l'association est le français. Elle collabore avec les autres organisations, francophones ou non, poursuivant des objectifs similaires ou complémentaires. Les membres de l'association doivent adhérer à ses objectifs. »

Débat sur ce point :

Q : Ça signifie qu'on n'a plus de cible désignée ?

R : Oui, sans cible désignée on a une plus grande liberté d'action. Jusqu'ici le LL n'était pas connu. Maintenant, il est concurrent des plus grands, du coup il est attaqué. Pour le défendre il faut pouvoir faire de la promotion auprès de n'importe qui.

Q : Si on s'oriente vers une action plus militante ne risquons nous pas de devenir un lobby ?

R : Il est évident qu'on ne va pas s'arrêter de faire des actions vers le grand public. Elles doivent représenter 50% au moins de l'action de l'asso. Ce dont on a aussi besoin c'est de pouvoir faire du lobbying, type brevets logiciels.

Le texte présenté sera soumis au vote de la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire.

3.2 Cadre d'action de l'association

On souhaite enrichir les activités de l'association. Cette année, le CA a eu des difficultés à répondre car il n'a pas de cadre d'action défini. Le CA ne veut pas engager l'association sans que les membres en aient un retour ou un avis. Par exemple, faire une action avec RézoCitoyen (association politisée) ou sur les Brevets Logiciels nous pose un problème tant qu'on n'est pas certain que les membres sont d'accord. D'autres exemples incluent Indymédia ou Bellamy 17.

Le CA a donc besoin d'une charte de fonctionnement, qui lui permette de savoir quelles actions faire ou ne pas faire. Jusqu'ici, la seule limite était de ne pas rentrer en concurrence avec des sociétés privées.

Le CA propose donc aux membres une charte de fonctionnement.

L'assemblée a débattu longuement sur ces différents éléments, dont il ressort les points suivants :

- ★ Il est clair qu'on ne soutiendra jamais un candidat à une élection. Mais il faut par contre pouvoir interagir avec le politique, au sens large du terme.
- ★ Pour le cas des initiations RézoCitoyen, on peut utiliser le statut de Membre Associé, qui est accordé par le CA pour une durée limitée. Ainsi, les initiations sont réservées aux membres, actifs et associés.
- ★ En matière de financement, pour organiser certaines actions (par exemple RMLL), on a absolument besoin de financement extérieur. Il faut donc pouvoir demander des subventions, sans que ces ressources exceptionnelles n'entrent dans les frais de fonctionnement de l'asso. Le fonctionnement doit toujours être couvert par les cotisations.
- ★ Pour toutes les situations de demande à l'asso, il faut accélérer les temps de réponse du CA. Il est proposé que le CA réponde sous huit jours, après discussion sur la liste conseil. Ceux qui n'auront pas répondu à temps s'abstiennent.
- ★ Se pose le problème des idées d'extrême-droite. Certains membres proposent que soit ajouté à la proposition de charte un article interdisant l'action vers des idées xénophobes ou liberticide. Christophe rappelle que les préambules de la charte de B17, que nous avons signée, interdit déjà « l'adhésion à des idées xénophobes, haineuses ou liberticides¹. » De plus, on ne peut agir qu'avec des gens qui respectent les 4 libertés fondamentales du LL.
- ★ **Question de sStep** : Cela gêne-t-il que nous soyons membres de B17? **Observation de Jean-Michel** : le fait d'être à B17 donne une couleur à l'association. Si on souhaite être vraiment « indépendants » il serait plus juste d'être hors de ce cadre. **Observation du CA** : B17 n'est pas à la base un collectif prévu pour mettre en collaboration politique les associations membres, c'est plutôt un moyen de mettre en relation des associations différentes afin qu'elles aient un échange entre elle. Pour l'instant, c'est un collectif de gestion du local.
- ★ Il faut que le CA parvienne à déléguer auprès des adhérents et mieux organiser ses réunions afin qu'un adhérent intéressé par l'ordre du jour puisse venir assister au CA.
- ★ **Question** : Problème posé par le financement, est ce que on ne risque pas de perdre l'indépendance? **Réponse** : Non, pas si on conserve la « sécurité » des frais de fonctionnement normaux de l'association couverts par les cotisations des adhérents.
- ★ Dans le cas où Linux-Nantes se retrouve face à une demande de la part d'une société ou d'une institution, elle pourra remplir le rôle d'interlocuteur de promotion, s'il s'agit de mettre en place des services, on relaie vers une société privée.

¹NDR : Voici le texte exact de la charte de B17 :

- *Promouvoir une alternative à l'économie de profit*
- *Favoriser l'émancipation des individus*
- *Démystifier et échanger les savoirs et savoir-faire*
- *Pratiquer la solidarité et l'ouverture à tous sans discrimination*
- *S'impliquer dans toute initiative sociale et culturelle allant dans le sens des principes énoncés ci-dessus*

Après débat, une charte de fonctionnement du CA est soumise au vote :

Charte de fonctionnement

- φ Pas de prestation de service ou action en concurrence avec une entreprise.
- φ Non électoral : l'association ne doit pas apparaître comme le soutien d'un parti ou d'un candidat.
- φ Les actions de l'association sont réservées aux membres, les organisations autres étant soumises au statut de membre associé.
- φ Toute action doit être soumise au vote du CA qui répond dans un délai court et connu d'avance.
- φ Toute opération de financement est possible, le fonctionnement devant être assuré par les cotisations afin de préserver l'indépendance de l'association.
- φ L'association ne fera pas d'action avec les organisations xénophobes ou visant à restreindre l'accès à l'information.

Vote après modifications :

POUR : 29

Contre : 0

Abstention : 2

Votants 31. Charte adoptée par l'AG.

3.3 Prise de décision

Problème exposé : Il paraît que c'est le CA qui décide, pourquoi ne pas soumettre les décisions aux adhérents ?

Réponse du CA : On va essayer d'être plus transparents sur le fonctionnement du CA, nous pourrions commencer par établir les dates CA suffisamment tôt afin de laisser le temps aux personnes intéressées par l'ordre du jour de participer.

On va créer aussi une liste de diffusion spécifique pour l'information des *membres* de l'association, et mettre en place un système de vote en ligne pour que les décisions importantes soient prises par les adhérents (reste à traiter les solutions techniques). Bien entendu toutes les décisions ne seront pas soumises aux membres, seules les plus importantes sont concernées. C'est au CA d'avoir l'intelligence de déterminer quels sont les décisions pouvant être réglé en interne de celles plus importantes qui seront alors proposées.

Vote : Qui est favorable à ce que les débats soient ouverts aux adhérents lorsque le CA a des problèmes et/ou le bureau ne se sent pas habilité à répondre ?

POUR : 25

Contre : 1

Abstentions : 5

31 votants. Décision adoptée par l'AG

Remarque : Le vote opposé l'est car, dans les cas de doute, il faudrait réunir une AG extraordinaire.

3.4 Organisation interne

Lorsqu'il y a une prise de décision, il sera mis en place une limitation de la durée de vote à 8 jours. A la fin de cette période, la décision est prise avec les voix des votants, les membres n'ayant pas voté a la fin de la périodes s'abstiennent.

Mettre en place des 'chefs de projets' pour les projet en cours, à cela s'ajoute un coordinateur (il reste à savoir s'il est pertinent qu'il soit membre du CA). Il suit l'état des projets. Il n'est pas un super responsable dans le sens où son rôle se cantonne à récupérer et à faire remonter les informations fournies par les chefs des projets aux membres de l'association.

Améliorer la communication de l'association, au niveau des adhérents et surtout auprès du grand publique. Il pourrait être bien de créer un ensemble de supports de présentation de l'association (transparents, affiches, flyers, etc...). Il faudrait aussi trouver des personnes disponibles pour assurer la communication de l'association, elles même gérées par un coordinateur qui assurera le suivi de la communication. Concernant la circulation de l'information, mettre un place des structure technique permettant de suivre facilement l'évolution des projets (WIKI,...).

"Vote : Création d'un poste de responsable communication."

POUR : 28

Contre : 0

Abstentions : 2

30 votants. Décision adoptée par l'AG

Note : le responsable de communication n'est pas la pour toujours être présent, mais il doit être capable de gérer une équipe de personnes susceptible de communiquer.

Pour assurer ce fonctionnement, il faut 5 personnes : 3 chefs de projet, 1 coordinateur gérant les chefs de projets et 1 personne pour coordonner la communication de l'association.

Le but de donner des rôles au sein du CA, est d'assurer une constance dans le fonctionnement des actions de l'association, les responsables par poste étant à même de déléguer et de réunir les informations afin de garantir la pérennité des infos.

Sur les 3 nouveaux postes, il a été proposé d'élargir le bureau à 12 personnes, afin de garder les rôles de «sages» qui sont sensés avoir plus de recul vis à vis des actions du CA. Pour élargir le bureau, il faut modifier les statuts donc la question est repoussée à l'AG extraordinaire. Cependant, le nombre de postes proposés peut aboutir à la suppression des postes de « Sages ». D'où le scrutin suivant :

"Vote : Qui est favorable au maintien des sages au CA ?"

POUR : 16

Contre : 1

Abstentions : 11

28 votants. Décision adoptée par l'AG

"Vote : Le responsable communication doit-il être membre du CA."

POUR : 16

Contre : 1

Abstentions : 11

28 votants. Décision adoptée par l'AG

"Vote : Discussion sur la place du responsable communication en CA et en discuter en AG extraordinaire."

POUR : 31

Contre : 0

Abstentions : 0

31 votants. Décision adoptée par l'AG

En résumé, le responsable communication est un coordinateur, qui est membre du CA et dont le poste doit être défini précisément en AGE.

Question : N'y a-t-il pas un risque d'avoir une associations à deux vitesses ? Un noyau agissant au détriment des autres membres ?

Réponse : Ce qui a été observé dans ce cas c'est que l'appel aux membres n'est pas toujours efficace. D'un autre coté certaine offres d'aide tombent à l'eau. Bilan, peur de coupure entre le CA et le reste de l'association.

On pourrait pour améliorer ceci mettre en place des CA élargis (voir les dates) permettant de regrouper les membres du CA et les membres motivés. Il aurait lieu tous les 2 mois.

"Vote : Mise en place d'un CA élargi tous les 2 mois."

POUR : 28

Contre : 0

Abstentions : 4

32 votants. Décision adoptée par l'AG

Il apparaît que tous ces problèmes entre CA/Adhérent viennent d'un problème de communication.

Il faut s'assurer qu'il y ait au moins un adhérent de l'association présent entre 15h et 17h le samedi pour que la permanence soit assurée.

4 Projets à venir

Voici quelques-uns des projets d'action de l'association pour l'année 2003-2004 :

- ★ Collaborer avec Rézo-citoyen
- ★ Réaliser la LP8
- ★ Participer à la Fête de la Science, à Ramdam
- ★ Distribuer des Cds à la fac de science et faire de l'affichage publicitaire pour LNA .
- ★ Organiser les *Rencontres mondiales du logiciel libre* à Nantes en 2006.
- ★ Être acteur de l'ILO groupement des utilisateurs de LL de l'ouest.
- ★ Assurer les permanences le samedi de 15h a 17h.

Il faut 2 responsables pour les projets, 1 responsable pour les initiations et 1 pour le projet atelier :

- ★ Responsable projet atelier : *Benoît «beny» PINEAU*.
- ★ Responsable initiations : *Bruno «bruspal» MAFFRE*.

5 Élection du bureau

5.1 Rappel des statuts

Article 10 - Le conseil d'administration

Il est composé de 7 à 9 personnes maximum élues pour 3 ans et rééligibles. Le conseil est renouvelé chaque année par tiers, la première année le tiers des membres sortants est désigné par le sort, la seconde année, la moitié des deux tiers restant (désignée aussi par tirage au sort) est renouvelée. En cas de vacance de postes, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif à la prochaine assemblée générale. Le conseil choisit parmi ses membres :

- ★ un président,
- ★ un vice président,
- ★ un trésorier,
- ★ un trésorier adjoint,
- ★ un secrétaire,
- ★ un secrétaire adjoint.

Il définit la politique générale de l'association, il gère l'administratif, il répartit les budgets entre les différents projets et décide du lancement des nouveaux projets dans le cadre de l'association. Il délègue l'utilisation du sigle Linux-Nantes.

5.2 Élection

Cette année, deux membres du CA ont démissionné et un est démissionnaire par forfait. Il n'y a donc pas de tirage au sort.

Les démissionnaires sont :

- ★ Jeff : secrétaire
- ★ Claude : Vice-Président
- ★ Thierry (forfait) : Trésorier adjoint.

Les membres du CA actuel sont donc maintenus dans le conseil : Stéphane AUDO (Sage, élu en 2002), Vincent CORREZE (Webmaster, élu en 2002), Cédric LINEZ (Trésorier, élu en 2001), Bruno MAFFRE (Sage, élu en 2001), Christophe PETIT (Président, élu en 2001), Emmanuel PROCHASSON (Secrétaire adjoint, élu en 2002).

Suite à l'appel à candidatures paru sur Linux-Action, renouvelé en Assemblée Générale, se présentent au CA :

- ★ Frédéric «nissen» BAUJARD
- ★ Benoit «beny» PINEAU
- ★ Baptiste «BeTa» SIMON
- ★ Gwen «hooligan0» St GENEST

Résultat du vote :

Frédéric «nissen» BAUJARD : 27 voix
 Benoit «beny» PINEAU : 6 voix
 Baptiste «BeTa» SIMON : 25 voix
 Gwen «hooligan0» St GENEST : 27 voix
 29 votants.

Sont donc élus membres du CA : Baptiste «BeTa» SIMON ; Gwen «hooligan0» St GENEST ; Frédéric «nissen» BAUJARD.

Les élections aux postes du bureau seront effectuées au prochain CA Restreint.

6 Apéro-Repas

L'AG s'est terminée par un apéro puis un pot au feu, pour changer des raclettes précédentes ;-)